

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-3-9-5

Séance du vendredi 13 mars 2015

### LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AU SPORT DE HAUT NIVEAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2015- 2-9-1 du 19 février 2015 relatifs au Budget Primitif 2015 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,


#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer les aides suivantes au titre de l'aide aux clubs de haut niveau :
  - **63 000 €** aux SR Colmar Football
  - **79 000 €** Mulhouse Handball Sud Alsace
  - **110 000 €** à l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin
  - **38 000 €** au FC Mulhouse Basket
  - **30 000 €** au Mulhouse Olympic Natation
  - **500 €** au Comité départemental de Handball pour l'achat de Kits de handball
  - **500 €** au Comité départemental de Basket pour l'achat de ballons
- Décide d'autoriser la reconduction en 2014/2015 des Mercredis de Football, Handball, Volley et Basket, en partenariat avec, respectivement, les SR Colmar Football, le Mulhouse Handball Sud Alsace, l'ASPTT Mulhouse Volley Ball, et le FC Mulhouse Basket.

- Décide d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de partenariat jointes à la délibération avec les clubs : SR Colmar Football, Mulhouse Handball Sud Alsace, ASPTT Mulhouse Volley Ball, FC Mulhouse Basket et Mulhouse Olympic Natation.

Les dépenses seront imputées comme suit au Budget départemental 2015 : programme E732, ligne 65-32-6574-25575-102.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Remy WITH

Adopté

1 abstention : Henri STOLL